



Assurance automobile rapport d'expert

Par **garroub_old**, le **12/10/2007 à 15:58**

bonjour ma question concerne un soucis avec mon assurance automobile, qui suite à une dégradation , actes de vandalisme à rejetté la prise en charge totale de mon incident à cause du rapport de l'expert. Sur mon véhicule il y avait des rayures portières arrières gauche et droite et en plus de cela des rayures sur le pare choc arrière, l'expert a conclu que le pare choc arrière n'était du à un acte de vandalisme et que seul un corps fixe était responsable du problème, en revanche les rayures sur les portes étaient bien un acte de vandalisme mais du coup mon assurance au vue de la déclaration que j'ai faite par courrier pour leur expliquer les événements, refute et ne veut rien savoir à propos des rayures portières pour eux comme j'ai déclaré le tout ,ils ont englobés, et se sont fiés au rapport d'expert que je n'ai meme pas sous les yeux d'ailleurs, j'ai téléphoner à l'expert et il m'a dit la meme chose que c'était deux événements distincts ,qu'il n'avait rien à voir l'un avec l'autre, alors mon assurance ne prend rien en charge, m'accuse d'etre un "menteur" en faisant de fausses déclarations et pour couronner le tout me met du malus, non seulement rien n'est pris en charge, on me dit que je suis un "fraudeur" et on me met du malus.....que faire? MERCI DE M'AIDER au plus vite. salutations.